

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 OCTOBRE 2020

Présents : Mrs BARRY E. – CIPRIANI A. – KEMLIN X. – MOLY R – NOURRISSON T. – ROLLAND J. – VACHER R – ZOTIER T.

Mmes COUBLE S. – BUI E. – COLLET F – LABROSSE-VIAL S. –LACROIX J. – NABONNAND I.

Excusé : CHILLET J-F

Pouvoir : de CHILLET J-F. à COUBLE S.

Sylvie LABROSSE-VIAL a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 01/09/2020 à l'unanimité.

DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

Le Lieutenant CARTET présente le dispositif « voisins vigilants ».

Il précise qu'il faut :

- Prendre une délibération du Conseil Municipal actant la mise en place du dispositif
- Organiser une réunion d'information auprès de la population pour mettre en place le dispositif de participation citoyenne
- Constituer une chaîne d'alerte afin d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité

DELIBERATION : ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Forez-Est et explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de ce rapport, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle précise que ce rapport est rédigé par des agents de la CCFE et qu'il représente un travail important.

Elle informe que ce rapport est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr et en version papier au secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

DELIBERATION : APPROBATION DU RPQS :

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Le RPQS a été rédigé en interne suite au passage en régie communale de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Il est également consultable en version papier au secrétariat de la mairie.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

DELIBERATION : APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, suite à l'abandon de délégation de service public Assainissement Collectif et au passage en régie de ce service, il est nécessaire de mettre en place un règlement du service assainissement collectif.

Elle présente à l'assemblée ce règlement et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés au secrétariat de la mairie. Elle informe qu'il sera annexé à ce document un formulaire de demande de branchement à l'assainissement collectif pour toute nouvelle construction ; Ce formulaire est en ligne sur le site de la commune www.cleppe.fr

Après présentation de ce rapport et du formulaire, le conseil municipal les adopte à l'unanimité.

DELIBERATION : ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS

Dans un souci de bonne organisation des services, de rationalisation des missions et du mutualisation des moyens, la communauté de Communes Forez-Est et la commune de Cleppé se sont rapprochées afin de définir ensemble les modalités d'exercice les plus pragmatiques et économiques en matière de « Commande Publique-Marchés Publics ».

La commune approuve la convention de gestion des prestations administratives en matière de « Marchés Publics-Commande Publique ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de CLEPPE au service d'assistance administrative en matière de commande publique – marchés publics.

DELIBERATION : COMPETENCE PLUI

La loi NOTRe de 2015 prévoit que la compétence PLUI (document d'urbanisme à l'échelle de l'EPCI°) soit exercée de plein droit par l'EPCI, sauf volonté contraire d'un minimum de communes (25% des communes représentant au moins 20% de la population) – minorité de blocage.

Le bureau communautaire prévoit de faire jouer cette minorité de blocage et se laisse du temps pour travailler cet outil d'aménagement.

Le Conseil Municipal s'oppose, à l'unanimité, à la mise en place d'un PLUI.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PAR LE TENNIS CLUB

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier du Tennis Club faisant état de sa situation financière difficile faute d'avoir pu organiser la marche prévue le 7 juin. L'association demande donc l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2500 €.

Le Conseil municipal est conscient des difficultés rencontrées par l'association mais propose d'attendre le début d'année afin d'aborder les subventions des associations de la commune dans leur globalité et de les réajuster, si nécessaire, en fonction des besoins et des impacts de la situation sanitaire. Un courrier sera adressé au Tennis Club dans ce sens.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION MEDAILLE DE LA FAMILLE

Sur proposition de Romain VACHER, il est envisagé d'attribuer une médaille de la famille.

Les informations et conditions d'attribution de cette distinction seront relayées par le bulletin municipal.

Les personnes intéressées devront faire acte de candidature auprès des services de la Mairie.

DEVIS BULLETIN

La commission bulletin a fait établir plusieurs devis pour la réalisation du bulletin municipal.

-Isa Print 300 ex. brochure 36 pages 1185 € HT 1303.50 € TTC

-Xtreme Com 300 ex. brochure 36 pages 1590 € HT 1749 € TTC

Le Conseil Municipal approuve le devis fourni par Isa Print et justifie ce choix dans un souci d'économie et d'équité au niveau du territoire, l'équipe précédente ayant travaillé avec Xtreme Com.

Un courrier de refus sera adressé à la société Xtreme.com

DIVERS

- Proposition de date pour la prochaine réunion du CCAS : le 23 octobre à 18h
- Le transfert de pouvoirs de police au Président de la Communauté de communes de Forez Est est refusé : Madame le Maire informe de la prise d'un arrêté actant cette décision
- Réunion de la commission bâtiments : en attente de réponses diverses des services concernés
- Suite au dernier courrier de monsieur GUILLOT, le Conseil Municipal apporte son soutien à Madame le Maire
- Monsieur Jérôme ROLLAND propose de mettre en place l'application ILLIWAP pour la mairie afin de pouvoir communiquer rapidement avec l'ensemble de la population : nous sommes dans l'attente de renseignements complémentaires.
- Invitation du Basket de FEURS le samedi 06 février 2021 à 20h au Gymnase Forézium André DELORME pour l'ensemble des administrés de la commune sur présentation d'une pièce d'identité.

Prochain conseil, mardi 17 novembre 2020 à 20h00.

**Le Maire
S. COUBLE**